

Monsieur le ministre,

Les organisations syndicales ont pris connaissance de la nouvelle version de votre projet de « référentiel métier des directrices et directeurs d'école ».

Tout d'abord, nous notons qu'à l'issue du groupe de travail qui s'était réuni le 12 mars, vos représentants avaient annoncé la tenue d'un autre groupe de travail, qui visiblement n'aura pas lieu. Les organisations syndicales n'acceptent pas cette décision, d'autant plus que le projet que vous nous soumettez comporte de nombreux éléments que nous avons contesté lors d'un précédent courrier le 20 juin 2025.

Si nous notons que vous avez renoncé à attribuer à la directrice ou au directeur un rôle « d'anticipation », de « régulation » ou de « recherche de solutions » sur la question du remplacement, le contenu de ce projet reste inacceptable pour nos organisations.

Néanmoins, ce projet de texte isolerait encore plus les directrices et directeurs de leur collectif de travail et ne pourrait qu'alourdir leurs tâches alors que nos collègues sont déjà débordés.

La directrice ou le directeur, en veillant « à mettre en œuvre un pilotage des politiques publiques en lien étroit avec les collectivités au service de la scolarisation » et « au développement des parcours éducatifs en lien avec les dispositifs propres au territoire afin de garantir la cohérence des actions auprès des enfants tout en respectant les compétences de chacun. » resterait soumis à toutes sortes de pressions locales.

La place du « tout évaluation », que nos organisations syndicales refusent est réaffirmée avec notamment la place attribuée aux évaluations nationales et aux évaluations d'école dans la rédaction du projet d'école.

Nous écrivions lors de notre courrier du 20 juin 2025 : « *La présentation des résultats en conseil d'école, ce qui revient à les rendre publics, est une ligne rouge qui conduirait à mettre les écoles en concurrence entre elles. Le conseil d'école est informé des priorités du projet pédagogique de l'école mais n'est pas comptable des scores ni des résultats des élèves. L'école n'est pas le lieu du pilotage, mais de l'instruction et de l'éducation.* »

Nous constatons que ces dispositions sont maintenues ; c'est pourquoi les organisations syndicales vous demandent à nouveau de ne pas publier ce nouveau projet de référentiel et vous rappellent les termes de leur précédent courrier

« *Nos organisations syndicales réaffirment que la richesse du 1er degré, c'est la force du collectif. L'école n'a pas besoin d'entrer dans une culture de l'évaluation ni dans le triomphe des indicateurs de performance. Nos collègues attendent de toutes autres mesures dont l'école a besoin : du temps pour les directions comme pour les équipes, un allègement significatif de leur travail, des emplois pérennes et statutaires d'aide administrative et au fonctionnement de l'école, une revalorisation salariale et un réel soutien de la hiérarchie.* »